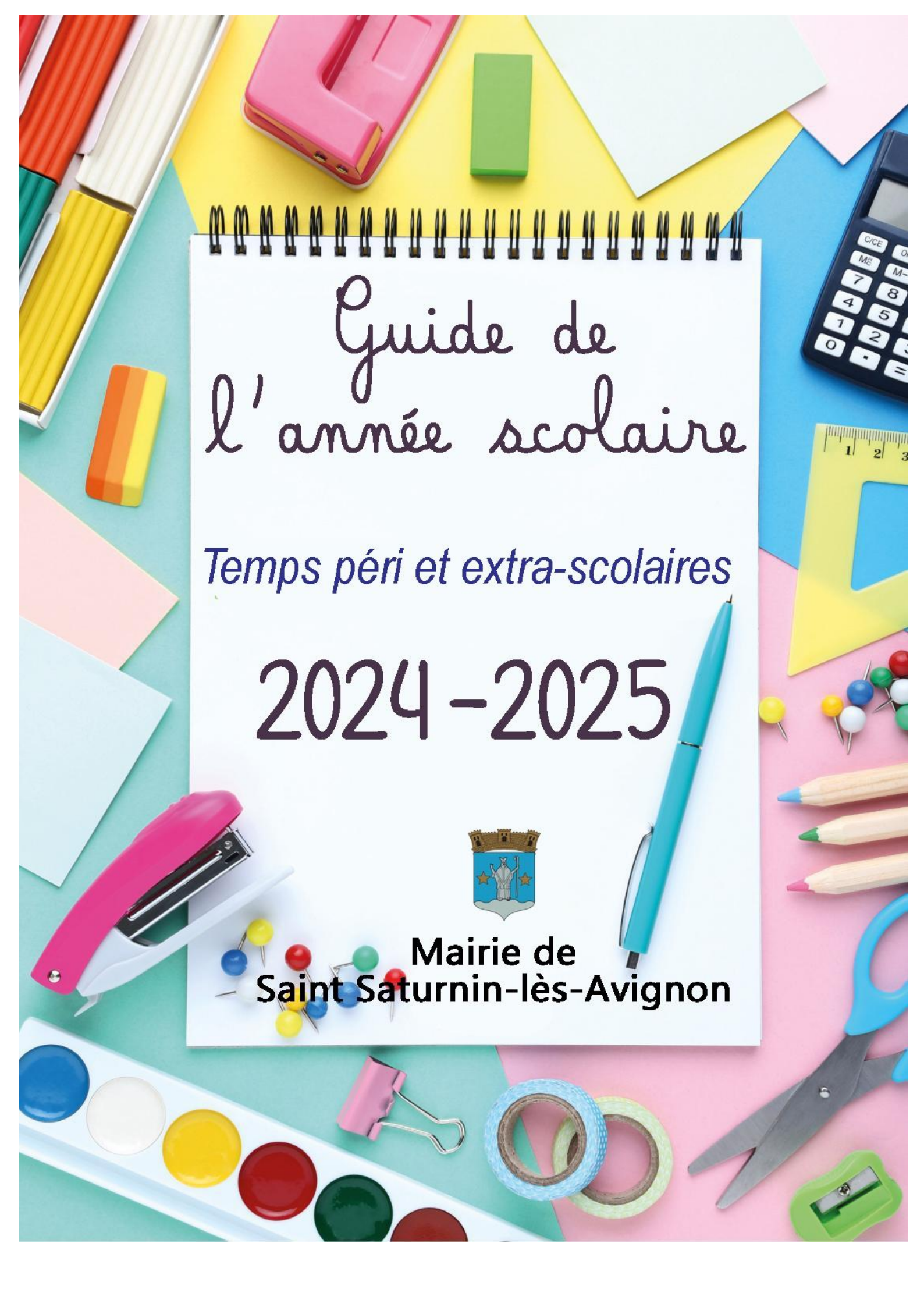




Guide de l'année scolaire

Temps péri et extra-scolaires

2024-2025



**Mairie de
Saint-Saturnin-lès-Avignon**

Le portail famille

Qu'est-ce que c'est ?

Le site internet « Portail Famille » est un service municipal grâce auquel vous pouvez effectuer directement les démarches de réservation aux services périscolaires (restauration scolaire, accueils périscolaires du matin et du soir, accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires). Vous pouvez accéder à ce portail par le lien : <https://saintsaturnin.portail-familles.app> ou par le lien qui figure sur le site internet de la commune : www.saintsaturnin.com.

Réservations 2024-2025 : Portail actif à partir du 23 août 2024

Le Dossier Unique d'Inscription

Le dossier unique rassemble les pièces requises pour toute la famille et pour toutes les activités concernées.

Le dossier unique est un préalable **obligatoire** à toute inscription. Il concerne les activités et établissements suivants :

- Crèche l'Enfantine
- Inscriptions aux écoles
- Restauration scolaire
- Accueil périscolaire (matin et soir)
- Accueil de Loisirs Maison Lippi (mercredi et vacances scolaires)

Le dossier unique d'inscription est dématérialisé pour :

- faciliter les démarches
- réduire le nombre d'impression et de gestion des documents.

Rentrée 2024-2025 : **Entre le 3 et le 28 juin 2024** vous devez mettre à jour obligatoirement votre dossier dématérialisé sur le portail familles :

<https://saintsaturnin.portail-familles.app>

Nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité de mettre à jour les informations de votre dossier à chaque changement tout au long de l'année.

Pour vous accompagner dans cette démarche, un tutoriel est disponible sur la page d'accueil du site portail famille. Si vous ne bénéficiez pas d'un équipement informatique ou d'un smartphone, vous pouvez vous rendre sur rendez-vous à l'Espace Multimédia – 51 Rue des Comtadines - 04.88.61.91.76

Les temps périscolaires

Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe, durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés.

La commune de Saint Saturnin-lès-Avignon, à l'initiative et sous l'autorité de Monsieur Le Maire, propose aux familles un service complet d'accueil, le matin, le midi et le soir en direction des écoles publiques de la commune

		LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATERNELLE LA CARDELINA	ALSH périscolaire matin	7h30 à 8h20	7h30 à 8h20	7h30 à 8h20	7h30 à 8h20
	Restauration scolaire	11h30 à 13h20	11h30 à 13h20	11h30 à 13h20	11h30 à 13h20
	ALSH périscolaire soir	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30
ELEMENTAIRE JEAN MOULIN	ALSH périscolaire matin	7h30 à 8h20	7h30 à 8h20	7h30 à 8h20	7h30 à 8h20
	Restauration scolaire	12h à 13h50	12h à 13h50	12h à 13h50	12h à 13h50
	ALSH périscolaire soir	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30
	Etudes surveillées	16h30 à 18h	16h30 à 18h	16h30 à 18h	16h30 à 18h
	Etudes surveillées + Accueil périscolaire soir	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30



Contacts affaires scolaires

Conseillère municipale déléguée aux Affaires Scolaires et à la Jeunesse :

Mme Karine MORETTI

Responsable affaires scolaires maternelles Mathieu NOUIS : 06 29 82 22 94

Responsable affaires scolaires élémentaires Michaël PONS : 07 77 39 07 84

alsh@saintsaturnin.com

Contacts périscolaires

En Mairie, guichet unique, Laëtitia DUMAINE : 04 90 22 63 18

portail-familles@saintsaturnin.com

ALSH périscolaire La Cardelina : 06 46 59 35 31

ALSH périscolaire Jean Moulin : 07 77 39 07 84

Les inscriptions et annulations

Toutes les inscriptions et annulations doivent être faites sur le site <https://saintsaturday.portail-familles.app>

***Restauration scolaire, alsh matin et soir et étude surveillée**

Pour une inscription annuelle ou ponctuelle :

- Dossier Unique d'Inscription à jour en début d'année scolaire.
- Toute modification devra être signalée au plus tard : le **jeudi de la semaine précédente**.

Pour annuler un service :

- Toute annulation doit être faite sur le site portail familles **au plus tard le jeudi de la semaine précédente**.
- En cas de maladie ou absence justifiée non prévisible un justificatif doit être transmis par mail dans les 48H au service. portail-familles@saintsaturday.com
- **Que ce soit pour la restauration scolaire ou les services périscolaires si la procédure d'annulation n'est pas effectuée dans les délais, un forfait tarifaire sera facturé.**

***Maison Lippi (mercredis et vacances scolaires)**

Inscriptions et annulations **UNIQUEMENT** via le portail familles selon le calendrier défini (voire dernière page du guide).

→ Annulation mercredis et vacances :

Aucune annulation n'est possible si la présence de l'enfant n'a pas été annulée 15 jours avant la date concernée.

- Remboursement mercredi : aucun remboursement n'est possible en cas d'absence non annulée dans les délais.
- Remboursement vacances
 - **Si l'absence est inférieure à 3 jours consécutifs, aucun remboursement n'est possible.**
 - Si l'absence est supérieure à 3 jours consécutifs, uniquement pour des raisons familiales importantes ou médicales, et sur présentation d'un courrier motivé et/ou justificatif, sous 48h à compter du début de l'absence de l'enfant, un remboursement pourra être envisagé après étude du dossier.

La restauration scolaire

Le service de la restauration scolaire est facultatif et payant. La surveillance, la préparation, le service des repas, et le nettoyage des locaux sont assurés par le personnel municipal. Le service de restauration est assuré les jours d'ouverture de l'école.



Tarifs

2024-2025	Tarif normal			Tarif avec prélèvement automatique			Accueil PAI sans repas
	1 ^{er} enfant	à partir du 2 ^{ème} enfant	Extérieur	1 ^{er} enfant	à partir du 2 ^{ème} enfant	Extérieur	
Élève	3.69 €	2.92 €	4.22 €	3.24 €	2.71 €	4.12 €	1.29 €

Un forfait de 6 € sera facturé en cas de non-respect de la procédure d'inscription et d'annulation pour le temps de restauration scolaire figurant dans le règlement intérieur.

L'école maternelle La Cardelina

ALSH périscolaire matin et soir

L'accueil périscolaire du matin et du soir est un service facultatif payant.

Horaires

Les enfants sont accueillis aux horaires suivants :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 7h30 à 8h20 (accueil des enfants jusqu'à 8h15)
- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi soir de 16h30 à 18h30

Tarifs

Quotient familial	accueil du matin	accueil du soir
inférieur ou égal à 400	0.21€	0.41 €
de 401 à 649	0.26 €	0.52 €
de 650 à 870	0.31 €	0.62 €
de 871 à 1099	0.36 €	0.72 €
supérieur ou égal à 1100	0.41 €	0.82 €
extérieur	0.62 €	1.24 €

Pour les tarifs de l'accueil du soir, une réduction de 0,20 € sera appliquée à partir du 2ème enfant.

Un forfait de 1,50 € sera facturé en cas de non-respect de la procédure d'inscription ou d'annulation aux services périscolaires (accueils du matin et du soir) figurant dans le règlement intérieur.

Une pénalité d'un montant de 10 € en cas de retard pour récupérer l'élève le soir sera appliquée après un avertissement.

L'école élémentaire Jean Moulin

ALSH périscolaire matin et soir

L'accueil périscolaire du matin et du soir est un service facultatif payant.

Horaires

Les enfants sont accueillis aux horaires suivants :

	Périscolaire matin Jean Moulin	Périscolaire Jean Moulin	Périscolaire LIPPI
Accueil	7h30 accueil des enfants jusqu'à 8h15	16h30	16h30
Départ	08h30	Soit de 16h30 à 17h Soit à 17h30	de 18h à 18h30
Lieu de prise en charge de l'enfant	Maison LIPPI	Cours de l'école élémentaire	

Tarifs

Quotient familial	accueil du matin	accueil du soir
inférieur ou égal à 400	0.21 €	0.41 €
de 401 à 649	0.26 €	0.52 €
de 650 à 870	0.31 €	0.62 €
de 871 à 1099	0.36 €	0.72 €
supérieur ou égal à 1100	0.41 €	0.82 €
extérieur	0.62 €	1.24 €

Pour les tarifs de l'accueil du soir, une réduction de 0,20 € sera appliquée à partir du 2ème enfant.

Un forfait de 1,50 € sera facturé en cas de non-respect de la procédure d'inscription ou d'annulation aux services périscolaires (accueils du matin et du soir) figurant dans le règlement intérieur.

Une pénalité d'un montant de 10 € en cas de retard pour récupérer l'élève le soir sera appliquée après un avertissement.



L'ETUDE SURVEILLEE

L'étude surveillée permet aux élèves de faire leurs devoirs de façon autonome et d'apprendre les leçons dans le calme. L'étude surveillée est accessible aux élèves de l'école élémentaire uniquement : les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'inscription est obligatoire. Les études surveillées sont encadrées par des enseignants volontaires rémunérés par la commune.

Horaires

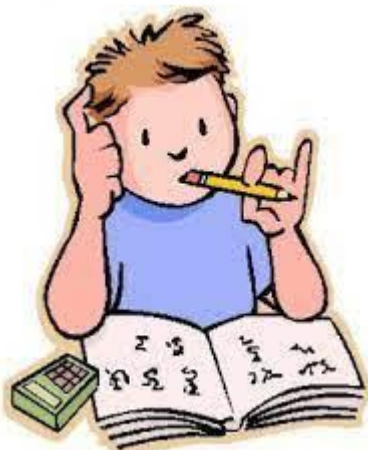
Accueil des enfants dans la cour de l'école élémentaire

L'étude surveillée a lieu de 16h30 à 18h. Départ possible à 17h30 ou à 18h.

NOUVEAUTE : Les enfants présents à l'étude surveillée pourront s'inscrire à l'accueil périscolaire du soir de 18h à 18h30.

Quotient familial	Etude surveillée	+ périscolaire soir
inférieur ou égal à 400	1.03 €	0.21€
de 401 à 649		0.26 €
de 650 à 870		0.31 €
de 871 à 1099		0.36 €
supérieur ou égal à 1100		0.41 €
extérieur		0.62 €

Un forfait de 1,50 € sera facturé en cas de non-respect de la procédure d'inscription ou d'annulation aux services périscolaires (étude surveillée + périscolaire soir) figurant dans le règlement intérieur.



Accueil de loisirs – Maison Lippi

L'accueil de Loisirs Maison Lippi est un service facultatif et payant
Il est ouvert les mercredis et vacances scolaires.

Fermetures annuelles : du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 03 janvier 2025 et du
lundi 4 août au vendredi 15 août 2025.

Horaires

Publics	Jours d'ouverture	Horaires	Lieu d'accueil
3 à 5 ans (maternelle)	Mercredis Vacances scolaires	7h30-18h	Ecole Maternelle La Cardelina
6 à 11 ans (élémentaire)	Mercredis Vacances scolaires	7h30-18h	Ecole Elémentaire Jean Moulin

Tarifs

Quotient familial	Prix à la journée	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas
> ou = à 400	4.12 €	3.62 €	2.06 €
de 401 à 649	5.75 €	4.16 €	3.45 €
de 650 à 870	7.04 €	4.77 €	4.11 €
de 871 à 1099	10.49 €	7.04 €	6.38 €
> ou = à 1100	11.57 €	8.12 €	7.46 €
extérieur	17.31 €	10.38 €	9.74 €

Une pénalité d'un montant de 10 € en cas de retard pour récupérer l'élève le soir sera appliquée après un avertissement.



Calendrier des inscriptions

MERCREDIS	PÉRIODE INSCRIPTIONS
ALSH Maternel et Élémentaire	A partir 23 août 2024

VACANCES		PÉRIODE INSCRIPTIONS
		A partir du
Vacances AUTOMNE 2024 Du lundi 21 octobre au jeudi 31 octobre 2024	A la semaine (5 jours)	23 septembre 2024
	Nombre de jours libre	30 septembre 2024
	Enfants extérieurs à la commune	7 octobre 2024
Vacances HIVER 2025 Du lundi 10 février au vendredi 21 février 2025	A la semaine (5 jours)	13 janvier 2025
	Nombre de jours libre	20 janvier 2025
	Enfants extérieurs à la commune	27 janvier 2025
Vacances PRINTEMPS 2025 Du lundi 7 avril au vendredi 15 mai 2025	A la semaine (5 jours)	3 mars 2025
	Nombre de jours libre	10 mars 2025
	Enfants extérieurs à la commune	17 mars 2025
Vacances ETE 2025 Du lundi 7 juillet au vendredi 1 août 2025 et du 18 août au jeudi 28 août 2025	A la semaine (5 jours)	2 juin 2025
	Nombre de jours libre	10 juin 2025
	Enfants extérieurs à la commune	16 juin 2025

